

RÈGLEMENT NUMÉRO 214-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 214 RÉGISSANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le mercredi 19 mai 2021, à 15 h, un avis de motion a été donné par M. Mario Lemay, représentant de la Ville de Sainte-Julie, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement modifiant le *Règlement numéro 214 régissant la gestion des matières résiduelles* ayant pour but de revoir certains termes techniques.

Donné à Verchères, le 20 mai 2021

Sylvain Berthiaume Directeur général et secrétaire-trésorier